



**Losser Audit**  
Commissaire aux comptes

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020**

**MEUSE NATURE ENVIRONNEMENT**

Association régie par la loi de 1901 déclarée à la Préfecture de la Meuse

Siège social : 9 Allée des Vosges

55000 BAR LE DUC

SIREN 379 875 990

**Assemblée générale ordinaire du 17 septembre 2021**

**LOSSER Audit**

S.A.S. au capital de 1.000 € - R.C.S. Bar-le-Duc 798 050 415

Société de Commissaire aux comptes membre de la Compagnie Régionale de commissaires aux comptes de l'Est

16 Bis, rue de Souville - BP 20123 - 55103 VERDUN Cedex - Tél. 03 29 84 12 73

T.V.A. Intracommunautaire FR 70 798 050 415



**Losser Audit**  
Commissaire aux comptes

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**  
Exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020

**MEUSE NATURE ENVIRONNEMENT**

Association régie par la loi de 1901 déclarée à la Préfecture de la Meuse

Siège social : 9 Allée des Vosges

55000 BAR LE DUC

SIREN 379 875 990

**LOSSER Audit**

S.A.S. au capital de 1.000 € - R.C.S. Bar-le-Duc 798 050 415

Société de Commissaire aux comptes membre de la Compagnie Régionale de commissaires aux comptes de l'Est

16 Bis, rue de Souville - BP 20123 - 55103 VERDUN Cedex - Tél. 03 29 84 12 73

T.V.A. Intracommunautaire FR 70 798 050 415



Aux adhérents,

## **OPINION**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MEUSE NATURE ENVIRONNEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **FONDEMENT DE L'OPINION**

---

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## **JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS**

---

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.



C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

#### **Annexe légale – Changement de méthode comptable**

Votre association a décidé de comptabiliser une provision pour indemnité de départ à la retraite à compter de cette clôture. Votre annexe légale relative à ce changement de méthode décrit la dette actuarielle à l'ouverture de l'exercice et l'impact sur les comptes de l'année 2020. Nous avons vérifié le bien-fondé de ce changement et contrôlé son évaluation. Nos travaux sont concluants.

#### **Annexe légale – Impacts de l'événement Covid-19**

Nous nous sommes également assurés de la qualité de l'information relative à l'évènement COVID-19 décrite dans votre annexe légale. Nos travaux sont concluants.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **VÉRIFICATION SPÉCIFIQUES**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels de votre Association.

### **RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **RESPONSABILITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



**Losser Audit**  
Commissaire aux comptes

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

VERDUN, le 13 septembre 2021



**LOSSER Audit S.A.S.**  
**Jean-Christophe LAFLOTTE**  
**Commissaire aux comptes**

<b>ACTIF</b>	Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020			01/01/2019 au 31/12/2019
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	680,00	33,53	646,47	
Autres	624,00	624,00		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.	22 557,79	21 046,38	1 511,41	958,06
Autres	19 951,66	13 715,43	6 236,23	2 416,72
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés</b>				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	100,00		100,00	100,00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>43 913,45</b>	<b>35 419,34</b>	<b>8 494,11</b>	<b>3 474,78</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
<b>Créances</b>				
Clients, usagers et comptes rattachés	51 684,10		51 684,10	35 939,50
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	80 619,91		80 619,91	85 609,37
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
<b>Instruments de trésorerie</b>				
<b>Disponibilités</b>	107 139,53		107 139,53	30 640,78
<b>Charges constatées d'avance</b>	300,00		300,00	
<b>TOTAL (II)</b>	<b>239 743,54</b>		<b>239 743,54</b>	<b>152 189,65</b>
<b>Frais d'émission des emprunts (III)</b>				
<b>Primes de remboursement des emprunts (IV)</b>				
<b>Ecart de conversion actif (V)</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>283 656,99</b>	<b>35 419,34</b>	<b>248 237,65</b>	<b>155 664,43</b>

<b>PASSIF</b>	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	107 414,82	110 517,79
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	-30 900,00	
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	5 757,35	-3 102,97
<i>Situation nette (sous total)</i>	82 272,17	107 414,82
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>82 272,17</b>	<b>107 414,82</b>
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>TOTAL (II)</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	33 243,00	
<b>TOTAL (III)</b>	<b>33 243,00</b>	
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	35,00	51,50
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 298,73	7 483,89
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	54 905,34	32 619,64
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 014,19	2 844,58
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	57 469,22	5 250,00
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>132 722,48</b>	<b>48 249,61</b>
<b>Ecarts de conversion passif</b>	<b>(V)</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV-V)</b>	<b>248 237,65</b>	<b>155 664,43</b>



	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	942,00	1 944,50
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	54 085,62	64 950,10
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	201 114,13	171 726,68
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	3 239,43	1 110,00
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	11 405,09	11 913,58
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>270 786,27</b>	<b>251 644,86</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	30,00	473,86
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	57 097,22	59 695,59
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	3 090,40	2 752,00
Salaires et traitements	165 154,56	147 457,01
Charges sociales	34 120,31	39 555,44
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 221,85	4 432,39
Dotations aux provisions	2 343,00	
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	5,43	95,44
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>265 062,77</b>	<b>254 461,73</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>5 723,50</b>	<b>-2 816,87</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	33,85	64,92
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>33,85</b>	<b>64,92</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)</b>		
<b>RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>33,85</b>	

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)</b>	<b>5 757,35</b>	<b>-2 751,95</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion		64,50
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>		<b>64,50</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion		415,52
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>		<b>415,52</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>		<b>-351,02</b>
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>		
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)</b>	<b>270 820,12</b>	<b>251 774,28</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>265 062,77</b>	<b>254 877,25</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>5 757,35</b>	<b>-3 102,97</b>

**RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

**CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE**

A compter de cet exercice, une provision pour indemnité de départ à la retraite est comptabilisée pour le personnel susceptible de faire valoir leur droit à la retraite dans les dix prochaines années.

A l'ouverture de l'exercice, le montant de la dette actuarielle s'élevait à 52 817€.  
Le montant de la dette actuarielle imputé sur le report à nouveau (11900000) a été de 30 900€  
(20 473€ pour Mme ACHARD Véronique et 10 427€ pour Mme BOSSEAU Ghislaine).

La provision au titre de l'exercice 2020 s'élève à 1507€ pour Mme ACHARD Véronique et 836€ pour Mme BOSSEAU Ghislaine.

Les comptes annuels au 31/12/2020 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

**Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

**Amortissements des biens non décomposables :**

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	10 à 50 ans ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 à 20 ans ans
- Installations techniques	5 à 10 ans ans
- Matériels et outillages industriels	5 à 10 ans ans
- Matériels et outillages	5 à 10 ans ans
- Matériels de transport	4 à 5 ans ans

**Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AVANCES ET ACOMPTE**

<b>Désignation</b>	<b>VALEUR NETTE</b>
<b>TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AVANCES ET ACOMPTE</b>	

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	<b>TOTAL I</b>			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	<b>TOTAL II</b>	<b>2 254,00</b>		<b>680,00</b>
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Instal.géné., agencts & aménagts const.			
	Installations techniques, matériel & outillage indust.		22 070,40		1 139,21
	Autres immos corporelles	Instal. gén., agencts & aménagts divers			
		Matériel de transport		4 700,00	
	Matériel de bureau & info., mobilier		12 485,78		1 662,50
	Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		<b>TOTAL III</b>	<b>39 256,18</b>		<b>7 561,18</b>
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		100,00		
		<b>TOTAL IV</b>	<b>100,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>			<b>41 610,18</b>		<b>8 241,18</b>

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'éts, de recherche & de dével.	<b>TOTAL I</b>				
	Autres postes d'immob. incorporelles	<b>TOTAL II</b>		<b>1 630,00</b>	<b>1 304,00</b>	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Ins. gal. agen. amé. cons				
	Inst.tech., mat. outillage indus.		651,82		22 557,79	
	Autres immos corporelles	Ins. gal. agen. amé. div.				
		Matériel de transport			9 459,47	
	Mat.bureau, info., mob.		3 656,09	10 492,19		
	Emballages récup. div.					
	Immos corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		<b>TOTAL III</b>	<b>4 307,91</b>		<b>42 509,45</b>	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières				100,00	
		<b>TOTAL IV</b>			<b>100,00</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>			<b>5 937,91</b>		<b>43 913,45</b>	

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement <b>TOTAL</b>					
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL</b>		<b>2 254,00</b>	<b>33,53</b>	<b>1 630,00</b>	<b>657,53</b>
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag. cons.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels		21 112,34	585,86	651,82	21 046,38
Autres immos corporelles					
Inst. générales agencem. amén. div.		3 399,46	1 702,45		5 101,91
Matériel de transport		11 369,60	900,01	3 656,09	8 613,52
Mat. bureau et informatique, mob. Emballages récupérables divers					
<b>TOTAL</b>		<b>35 881,40</b>	<b>3 188,32</b>	<b>4 307,91</b>	<b>34 761,81</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>38 135,40</b>	<b>3 221,85</b>	<b>5 937,91</b>	<b>35 419,34</b>

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements <b>TOTAL</b>							
Immob. incorporelles <b>TOTAL</b>							
Terrains							
Constr. Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techniques mat. et outil.							
Immo. corpor. Inst. gales, agenc. am divers							
Mat. transport							
Mat. bureau mobilier							
Emballages récup. divers							
<b>TOTAL</b>							
Frais d'acquisition de titres de participations							
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>							

**Total général non ventilé**

CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour litiges					
Prov. pour garanties données aux clients					
Prov. pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligations similaires		33 243			33 243
Provisions pour impôts					
Prov. pour renouvellement des immobilisations					
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
<b>TOTAL</b>		<b>33 243</b>			<b>33 243</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
d'exploitation		2 343			
financières					
exceptionnelles					



**CRÉDIT-BAIL**

Contrat location avec option d'achat CREDIPAR pour véhicule PEUGEOT PARTNER Tepee  
 Période de location : du 30/09/2016 au 31/08/2020  
 Echéance mensuelle : 308.51€TTC  
 Valeur d'origine : 14 256.46€TTC  
 Montant Option d'achat : 2 138.47€TTC option levée le 30/09/2020

	Valeur d'origine	AMORTISSEMENTS		Valeur résiduelle
		Cumuls exerc. antérieurs	Dotations exercice	
Autres immobs incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. matériels et outillages				
Autres immobs corporelles				
Immobilisations en cours				
<b>TOTAL</b>				

	Cumuls exercice antérieurs	REDEVANCES PAYÉES	
		Exercice	Total
Autres immobs. incorporelles			
Terrains			
Constructions			
Inst. matériels et outillages			
Autres immobs. corporelles	12 340,40	2 468,08	14 808,48
Immobilisations en cours			
<b>TOTAL</b>	<b>12 340,40</b>	<b>2 468,08</b>	<b>14 808,48</b>

	VALEUR RESTANT À PAYER				VALEUR RÉSIDUELLE			
	à 1an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total	à 1an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total
Autres immobs incorpor.								
Terrains								
Constructions								
Inst. matériels, outillages								
Autres immobs corpor.								
Immob. en cours								
<b>TOTAL</b>								

**ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2) Autres immobilisations financières	100,00		100,00
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	51 684,10	51 684,10	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér <input type="text"/>			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 535,76	1 535,76	
	Etat & autres coll. publiques			
	Impôts sur les bénéfices Taxe sur la valeur ajoutée Autres impôts, taxes & versements assimilés Divers			
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	79 084,15	79 084,15		
Charges constatées d'avance	300,00	300,00		
<b>TOTAUX</b>		<b>132 704,01</b>	<b>132 604,01</b>	<b>100,00</b>
Renvois (1) (2)	Montant des Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
	- Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice			

**CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE**

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	300,00
Financières	
Exceptionnelles	
<b>TOTAL</b>	<b>300,00</b>

**PRODUITS À RECEVOIR**

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	21 446,10
Autres créances	79 084,15
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>100 530,25</b>

**ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine à plus d' 1 an à l'origine	35,00	35,00		
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		19 298,73	19 298,73		
Personnel & comptes rattachés		12 469,04	12 469,04		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		38 749,85	38 749,85		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices Taxe sur la valeur ajoutée Obligations cautionnées Autres impôts, taxes & assimilés	3 686,45	3 686,45		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		1 014,19	1 014,19		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		57 469,22	57 469,22		
<b>TOTAUX</b>		<b>132 722,48</b>	<b>132 722,48</b>		
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				

**PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE**

<b>PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>	<b>MONTANT</b>
Exploitation	57 469,22
Financiers	
Exceptionnels	
<b>TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>	<b>57 469,22</b>

**CHARGES À PAYER**

<b>CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN</b>	<b>MONTANT</b>
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	35,00
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 678,55
Dettes fiscales et sociales	16 430,13
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	161,37
<b>TOTAL DES CHARGES À PAYER</b>	<b>29 305,05</b>

**INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE**

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 202 162,00 Euros.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 1,00 %

Table de mortalité INSEE 2010-2012

Départ volontaire à 62 ans

Paramètres complémentaires :

- Table de progression des salaires : 0.50% constant
- Table de rotation du personnel : très faible

Valeur probable des indemnités à verser : 173 608€

Valeur actuelle probable des indemnités à verser : 141 282€

Dettes actuarielles : 59 382€

Cet engagement a été comptabilisé pour le personnel susceptible de faire valoir leur droit à la retraite dans les 10 prochaines années.

**COMMISSAIRES AUX COMPTES**

LOSSER AUDIT  
16 Bis, rue de Souville  
BP 20123  
55103 VERDUN CEDEX

**MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES**

	Exercice	Exercice N-1
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :</b>	3 120	3 084
<b>Total</b>	3 120,00	3 084,00

**LES EFFECTIFS**

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Personnel salarié :</b>	<b>8,00</b>	<b>7,00</b>
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	8,00	7,00
Ouvriers		
<b>Personnel mis à disposition :</b>		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		



**TRANSFERTS DES CHARGES**

DÉSIGNATION	Exploitation	Financières	Exceptionnelles
CPAM	469		
CPAM	106		
CPAM	35		
CPAM	92		
TC GROUPAMA	50		
TC ->UNIFORMATION	944		
EX - PAR ASP 09.19	-150		
EX - PAR ASP 10.19	-253		
EX - PAR ASP 11.19	-200		
EX - PAR ASP 12.19	-200		
TC ->INDEMNITES SERVICE CIVIQU	1 203		
TC ->INDEMNITES SERVICE CIVIQU	150		
TC ->INDEMNITES SERVICE CIVIQU	100		
TC ->INDEMNITES SERVICE CIVIQU	197		
TC ->INDEMNITES SERVICE CIVIQU	100		
TC ->INDEMNITES SERVICE CIVIQU	200		
TC ->INDEMNITES SERVICE CIVIQU	147		
TC ->INDEMNITES SERVICE CIVIQU	100		
TC ->INDEMNITES SERVICE CIVIQU	100		
TC ->INDEMNITES SERVICE CIVIQU	50		
<b>TOTAL</b>	<b>3 239,43</b>		

La crise sanitaire liée à la Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un fait marquant de l'exercice. La direction n'a pas procédé à la fermeture du site et a mis en place la mesure sociale suivante : prise de congés payés.

L'association constate que cette crise sanitaire n'a pas eu d'impact économique et financier significatif en raison de son activité. A la date de l'arrêté des comptes, l'association estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.



**Losser Audit**  
Commissaire aux comptes

**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**  
Exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020

**MEUSE NATURE ENVIRONNEMENT**

Association régie par la loi de 1901 déclarée à la Préfecture de la Meuse

Siège social : 9 Allée des Vosges

55000 BAR LE DUC

SIREN 379 875 990

**LOSSER Audit**

S.A.S. au capital de 1.000 € - R.C.S. Bar-le-Duc 798 050 415

Société de Commissaire aux comptes membre de la Compagnie Régionale de commissaires aux comptes de l'Est

16 Bis, rue de Souville - BP 20123 - 55103 VERDUN Cedex - Tél. 03 29 84 12 73

T.V.A. Intracommunautaire FR 70 798 050 415



**Losser Audit**  
Commissaire aux comptes

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée ou autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

VERDUN, le 13 septembre 2021



**LOSSER Audit S.A.S.**  
**Jean-Christophe LAFLOTTE**  
**Commissaire aux comptes**